



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.6/AC.2/17
19 août 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des statistiques des transports

Groupe spécial d'experts du recensement de
la circulation sur les routes E

Neuvième session
Genève, 10 novembre 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA NEUVIÈME SESSION^{1, 2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le 10 novembre 2008 à 10 heures

¹ Pour des raisons d'économie, les délégués sont priés d'apporter leur propre jeu de documents car aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la réunion, les documents peuvent être téléchargés depuis le site Web de la Division des transports de la CEE

<http://www.unece.org/trans/main/wp6/transstatac2agenda.html>. À titre exceptionnel, les documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (wp.6@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels sont disponibles à la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant la session, soit par courrier électronique (carole.marilley@unece.org) soit par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficultés, ils devront prendre contact avec le secrétariat par téléphone (poste 74030 ou 73457). Pour obtenir un plan du Palais des Nations Unies ou d'autres renseignements utiles, consulter le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Mandat.
4. Résultats du recensement 2005 de la circulation sur les routes E
 - a) Présentation des résultats du recensement 2005 de la circulation sur les routes E;
 - b) Notes des pays sur le recensement 2005 de la circulation sur les routes E.
5. Projet de recommandations aux gouvernements concernant le recensement 2010 de la circulation motorisée sur les routes E et l'Inventaire 2010 des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe («recensement 2010 de la circulation sur les routes E»).
6. Projet de résolution sur le recensement 2010 de la circulation sur les routes E, à présenter au Comité des transports intérieurs.
7. Questions diverses.
8. Adoption des décisions.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.6/AC.2/17.

1. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour (ECE/TRANS/WP.6/AC.2/17).

Point 2. Élection du Bureau

2. Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage, le Groupe spécial d'experts élira un président.

Point 3. Mandat

Document: ECE/TRANS/WP.6/155.

3. À sa cinquante-neuvième session (28-30 mai 2008), le Groupe de travail des statistiques des transports (WP.6) a décidé de créer un Groupe spécial d'experts du recensement 2010 de la circulation sur les routes E chargé d'évaluer les résultats du recensement 2005, de formuler à l'intention des gouvernements des recommandations sur les procédures et les méthodologies à appliquer pour le recensement 2010 et d'élaborer un projet de résolution à soumettre au Comité des transports intérieurs de la CEE, pour adoption en février 2009 (ECE/TRANS/WP.6/155, par. 37).

4. S'agissant du recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E, un Groupe spécial d'experts se réunira à Genève le 11 novembre 2008. L'ordre du jour de la réunion et les documents y afférents sont disponibles à l'adresse suivante
<http://www.unece.org/trans/main/wp6/transstatac4agenda.html>

Point 4. Résultats du recensement 2005 de la circulation sur les routes E

a) Présentation des résultats du recensement 2005 de la circulation sur les routes E

5. Les résultats du recensement 2005 de la circulation sur les routes E seront présentés au Groupe spécial d'experts. Les problèmes particuliers rencontrés lors des préparatifs du recensement 2005 seront examinés sur la base de documents officiels qui seront disponibles lors de la session.

b) Notes des pays sur le recensement 2005 de la circulation sur les routes E

Document: ECE/TRANS/WP.6/AC.2/2008/2.

6. On trouvera les notes des pays accompagnant le recensement 2005 de la circulation sur les routes E dans le document ECE/TRANS/WP.6/AC.2/2008/2.

Point 5. Projet de recommandations aux gouvernements concernant le recensement 2010 de la circulation motorisée sur les routes E et l'Inventaire 2010 des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe («recensement 2010 de la circulation sur les routes E»).

Documents: ECE/TRANS/WP.6/AC.2/2008/1, -/Add.1 and -/Add.2.

7. Comme ce fut le cas pour le recensement 2005 et suite à la décision du Groupe de travail des transports routiers (SC.1) d'intégrer l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau de routes E au recensement de la circulation sur les routes E (TRANS/SC.1/361, par. 17), les gouvernements et les organisations internationales intéressées sont invités à formuler des recommandations pour le recensement 2010 de la circulation sur les routes E. Comme base des discussions, le Groupe spécial d'experts souhaitera peut-être examiner le projet de recommandations concernant le recensement 2010 de la circulation sur les routes E (TRANS/WP.6/AC.2/2008/1 et Add.1 et 2) et proposer toute modification jugée nécessaire. Ce projet de recommandations est sensiblement identique à celui adopté dans le cadre du recensement 2005 mais compte tenu des expériences et des résultats enregistrés, il sera peut-être nécessaire de l'actualiser et de l'adapter aux nouvelles prescriptions et aux nouveaux besoins en matière de données.

8. Le Groupe spécial d'experts voudra peut-être examiner, en particulier, les points suivants:

a) Champ d'application du recensement

9. Aux fins du recensement 2010 de la circulation sur les routes E, le réseau visé est celui décrit à l'annexe I de l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR) de 1975, dans les amendements 1 à 9 à cet accord (ECE/TRANS/16/Amend.1 à 9) et dans tout autre amendement entré en vigueur avant 2010 <http://www.unece.org/trans/conventn/ECE-TRANS-SC1-384e.pdf>.

b) Objectifs du recensement

10. En raison des volumes croissants du trafic international et du trafic de transit, il devient de plus en plus important de disposer en Europe de données comparables à l'échelle internationale sur les grandes voies de trafic international.

11. Dans le cadre du recensement de la circulation sur les routes E, il faut s'efforcer d'obtenir des données qui soient aussi comparables que possible sur le plan international et qui répondent aux nouveaux besoins de données sur les changements de la répartition de la circulation. Elles contribuent aussi à la solution des problèmes de l'encombrement de la circulation et facilitent l'étude des problèmes d'environnement, de sécurité routière et de consommation d'énergie.

c) Portée du recensement

12. Comme les routes E ne constituent qu'une partie relativement limitée du réseau routier d'un pays, il est particulièrement intéressant de connaître l'importance du trafic sur ces routes, et de le comparer au trafic sur l'ensemble du réseau routier (valeurs à indiquer, trafic en période de vacances, trafic aux heures de pointe, trafic de nuit et autres).

d) Comparabilité des résultats avec ceux du recensement 2005 de la circulation sur les routes E

13. Les résultats du recensement 2010 de la circulation sur les routes E devraient être aussi comparables que possible à ceux du recensement 2005.

e) Catégories de véhicules à dénombrer

14. Il faudra inclure dans l'inventaire les voitures particulières et les véhicules utilitaires. Les véhicules à moteur à trois roues au maximum, les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers, les véhicules routiers utilitaires et les véhicules spéciaux, les autobus, les autocars et les trolleybus devront être dénombrés.

f) Valeurs à calculer

15. Pour chaque route E, il est recommandé de calculer l'intensité du trafic journalier annuel moyen (TJAM). Pour l'ensemble du réseau des routes E, il faudrait aussi calculer les véhicules-kilomètres pendant l'année du recensement et pour les diverses catégories de véhicules mentionnées.

g) Caractéristiques des routes E

16. Des données sur le volume et la répartition de la circulation sur les routes E présenteront davantage d'intérêt s'il est possible d'obtenir des informations sur les caractéristiques de ces routes.

h) Préparation et publication des données du recensement 2010 de la circulation sur les routes E

17. Il est recommandé que les gouvernements fournissent au secrétariat de la CEE un rapport sur le recensement 2010 de la circulation sur les routes E exécuté dans leur pays. L'utilité et l'intérêt de la publication des résultats dépendant en grande partie de leur disponibilité en temps voulu, il est souhaitable que les gouvernements s'efforcent dans toute la mesure possible de communiquer les données (y compris les cartes) avant le 1^{er} novembre 2011.

Point 6. Projet de résolution sur le recensement 2010 de la circulation sur les routes E, à présenter au Comité des transports intérieurs

Document: ECE/TRANS/WP.6/AC.2/17, annexe.

18. Le Groupe spécial d'experts souhaitera peut-être examiner et approuver le projet de résolution concernant le recensement 2010 de la circulation sur les routes E, établi par le secrétariat et annexé au présent ordre du jour, et le transmettre au Comité des transports intérieurs aux fins d'adoption à sa soixante et onzième session (24-26 février 2009).

Point 7. Questions diverses

19. Le Groupe spécial d'experts souhaitera peut-être étudier les possibilités de présenter les résultats du recensement 2010 de la circulation sur les routes E sur un CD-ROM ainsi que les possibilités de mettre une partie des données sur la page d'accueil du site Web de la Division des transports. En outre, il souhaitera peut-être envisager et fixer des calendriers et des dates butoirs

pour les diverses phases du projet (diffusion du questionnaire, collecte des données et des réponses, préparation et publication des résultats).

Point 8. Adoption des décisions

20. Au terme de la réunion, le Président donnera un bref récapitulatif des décisions prises. Puis, le secrétariat établira, en coopération avec le Président, un rapport consacré aux résultats de la session, dans lequel figurera le texte du projet de résolution du Comité des transports intérieurs et les recommandations aux gouvernements concernant le recensement 2010 de la circulation sur les routes E.

Annexe

Recensement 2010 de la circulation motorisée sur les routes E et Inventaire 2010 des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe («Recensement 2010 de la circulation sur les routes E»)

Projet de résolution n° ...

qui sera présenté au Comité des transports intérieurs
à sa soixante et onzième session (24-26 février 2009)

Le Comité des transports intérieurs,

Considérant le dernier paragraphe de sa résolution n° 169 du 15 janvier 1954 (E/ECE/TRANS/445),

1. *Invite* les gouvernements:

a) À procéder à un recensement de la circulation sur les routes E de leur territoire national, conformément à l'Accord européen sur les grandes routes de trafic international en Europe (AGR) et dans le cadre des recommandations adressées aux gouvernements sur le recensement 2010 de la circulation motorisée sur les routes E et l'inventaire 2010 des normes et paramètres principaux des grandes routes de trafic international en Europe («recensement 2010 de la circulation sur les routes E»), telles qu'elles figurent dans le document de la CEE ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18/Add.1, l'an 2010 étant considéré comme l'année de référence;

b) À communiquer les résultats du recensement 2010 de la circulation sur les routes E au secrétariat de la CEE, si possible avant le 1^{er} novembre 2011, conformément aux recommandations figurant dans le document de la CEE ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18/Add.1.

2. *Recommande* aux gouvernements de recenser la circulation sur d'autres routes de leur territoire national, hors agglomération, en appliquant, si possible, les méthodes énoncées dans les Recommandations mentionnées au paragraphe 1 a) ci-dessus.

3. *Prie* les gouvernements de faire savoir au Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE), avant le 30 septembre 2009, s'ils acceptent de mettre en œuvre les dispositions de la présente résolution.
